



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 79613

Texte de la question

La bataille du Corail repart de plus belle. Un mois après la réunion de « pacification » organisée par l'État entre la SNCF et les régions, le ton vient récemment de remonter dans la région des Pays de la Loire. La SNCF, qui cherche depuis trois ans à colmater le déficit chronique de son activité Corail, a annoncé hier la suppression, à partir du 12 décembre 2005, de 80 Corail entre Le Mans et Nantes. Soit 55,5 % de réduction de l'offre et 5 000 voyages sacrifiés par semaine. Selon la région, ces pertes se limitent à 50 trains hebdomadaires, en comptant les TER de compensation proposés et financés par la SNCF, comme l'État l'a imposé. Rien en fait de quoi consoler l'institution régionale, qui a évoqué un démantèlement « insidieux, illégal et méprisant » du service public ferroviaire. De fait, la notion de service public ferroviaire disparaît du discours de la SNCF et du Gouvernement, absent de ce débat alors qu'il est l'autorité organisatrice des trains nationaux. Pire, la SNCF a, semblerait-il, organisé le déficit des trains Corail par une commercialisation volontairement déficiente. À cet égard, la région Pays de la Loire aurait fait constater par huissier que le site Internet de la SNCF, sur certaines liaisons, escamote l'offre des trains Corail au profit du TGV, ce qu'il qualifie de vente forcée, contraire au droit de la consommation, dont pourraient se saisir des associations de consommateurs. Cette « organisation de déficit » fera d'ailleurs visiblement l'objet d'un recours devant le Conseil d'État, où la région fera aussi valoir que la SNCF n'a pas compétence pour décider seule, sans l'État, de l'avenir des trains nationaux. Tous ces éléments qui touchent l'ensemble des régions a de quoi franchement inquiéter, d'autant que nous sommes à l'heure des hausses du pétrole et du souci de développement durable. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de lui indiquer, à la fois, les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier, mais aussi s'il entend lancer dans les plus brefs délais un débat parlementaire sur les volontés gouvernementales vis-à-vis des réseaux ferroviaires régionaux.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a clairement affirmé sa position sur le devenir des trains Corail interrégionaux intégrés au sein de l'activité de la SNCF aujourd'hui dénommée « Corails intercités ». Il n'est pas envisagé de transfert de compétences aux régions, du type de celui intervenu en 2002 pour les services régionaux de voyageurs et encore moins de suppression de lignes. En effet, l'intérêt général doit être pris en compte, ainsi que le souci légitime des populations et des régions concernées d'être assurées du maintien d'une desserte satisfaisante de leurs territoires. Il apparaît toutefois possible d'adapter les services en tenant compte de l'ensemble des possibilités offertes aux passagers pour voyager en train d'un point à un autre, en harmonisant les grilles (fréquences et horaires) des différents services existants. Comme cela a déjà été précisé, la SNCF assume la charge financière des aménagements de service de ces trains dans le cadre de ses missions de service public. S'agissant des dessertes Quimper/Nantes/Bordeaux/Toulouse, Caen/Le Mans/Tours et Nantes/Bordeaux, la SNCF a arrêté des propositions permettant de maintenir un service mieux articulé avec les services existants, assorti du remplacement, dans certains cas, du matériel Corail par du matériel régional « TER » mieux adapté aux besoins. Des conventions relatives à l'utilisation de matériel « TER » pour des dessertes interrégionales

pourront alors être conclues, en tant que de besoin entre les régions et la SNCF. La SNCF mettra également en oeuvre un important programme de modernisation des rames Corail. Un montant de 130 millions d'euros sera consacré à leur rénovation et à leur réaménagement d'ici à 2009. Ce programme sera accompagné d'un renforcement de la politique commerciale, notamment au travers d'une meilleure information et d'offres tarifaires plus attractives.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79613

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 11008

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2859